

2012-12-12
2011-3207

ALFOL 10 Alcohol Technique

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE
RÉEMBALLAGE

LIQUIDE

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX

GARANTIE :

1-decanol.....99.1%

N° D'HOMOLOGATION 30738 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT
IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION
IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT:
1-800-561-8273.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
Téléphone : 1-800-328-4678

CONTENU NET : 1 – 1000 L, Bulk

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET/OU EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Ce produit provoque une irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs et brouillards. Employer une ventilation efficace lors de l'utilisation. L'utilisateur doit se laver parfaitement après l'emploi de ce produit.

Porter une visière ou des lunettes à coque pour protéger les yeux lors des manipulations
Porter des gants et des vêtements de protection lors des manipulations pour minimiser le contact avec la peau. En cas d'émission de vapeurs ou brouillards, protéger les voies respiratoires.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Garder dans son contenant d'origine, bien fermé, à l'écart des semences, des engrais, des plantes et de la nourriture humaine ou animale. Protéger contre le gel. BIEN AGITER OU MÉLANGER AVANT L'EMPLOI. GARDER LOIN DU FEU, D'UNE FLAMME NUE OU DE TOUTE AUTRE SOURCE DE CHALEUR.

MODE D'EMPLOI

A être utilisé seulement pour la fabrication et la composition de produits homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

NE PAS contaminer l'eau servant à l'irrigation ou à des fins domestiques.

EN CAS DE DÉVERSEMENT (utiliser l'équipement sécuritaire approprié) : Absorber tout produit renversé à l'aide d'une substance inerte comme du sable ou de la sciure de bois. Endiguer les quantités considérables renversées. Ne pas nettoyer avec de l'eau.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives non utilisés et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

En cas de déversement considérable, contacter LOVELAND PRODUCTS CANADA INC., 1-800-328-4678 or 800-561-8273.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.